

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1168**présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une telle disposition pourrait s'avérer fastidieuse pour les parties au contrat sans pour autant que cela assure aux producteurs une plus grande protection dans les contrats futurs.